



Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 3 décembre 2025
Convocation des conseillers :
le 3 décembre 2025



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 12 décembre 2025

Présents : Christian Weis, Bourgmestre, Pierre-Marc Knaff, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe
Excusés : Liz Braz, Enesa Agovic, Joy Weyrich, Aldin Avdic, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 2.4.5. Devis - Bains du Parc - Rénovation filtre et
remplacement sable; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un devis de 35.000.-€ concernant la rénovation du filtre et du remplacement du sable ;

Considérant que le crédit afférent est inscrit à l'article 4/823/221311/26053 du budget des dépenses extraordinaire de l'exercice 2026 ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Enesa Agovic, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Joy Weyrich, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Pascal Bermes ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Aldin Avdic, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Sacha Pulli ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Liz Braz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Ben Funck ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

approuve
avec 11 voix oui et 8 voix non

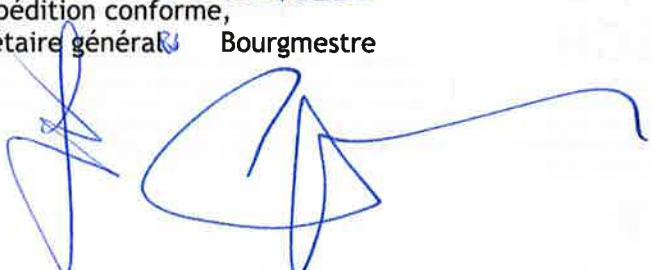
le devis de 35.000.-€ concernant la rénovation du filtre et du remplacement du sable.

La présente délibération n'est pas sujette aux procédés de tutelle de l'autorité supérieure.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 17/12/2025
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre